

RÉUNIONS DE LA SEMAINE DE L'AVIATION AFI DE L'OACI (Gaborone, Botswana, 22-25 mai 2017)

1. Quatrième Symposium AFI sur la sécurité de l'aviation (lundi 22 mai 2017)
2. Dix-neuvième réunion du Comité directeur du Plan régional de mise en œuvre complet pour la sécurité de l'aviation en Afrique (mardi 23 mai 2017)
3. Deuxième Symposium AFI sur la sûreté (mercredi 24 mai 2017)
4. Cinquième réunion du Comité directeur du Plan régional de mise en œuvre complet pour la sûreté de l'aviation et la facilitation (Plan AFI SECFAL) (jeudi 25 mai 2017)

NOTE D'INFORMATION SUR LE BOTSWANA

L'Autorité de l'aviation civile du Botswana (CAAB) met tout en œuvre pour informer les participants et faciliter leur séjour au Botswana et leur participation aux réunions auxquelles ils sont conviés. Toutefois, le personnel de la CAAB n'est pas responsable des conséquences découlant de l'utilisation des informations ou avis contenus dans la présente note d'information, y compris et sans s'y limiter, toute perte ou dommage résultant de décisions prises sur la base de ces informations ou avis ; ou encore de toute inexactitude, omission ou erreur qu'ils pourraient contenir.

1. Lieu des réunions

1.1 La Semaine de l'aviation AFI se tiendra au **Centre international des conférences de Gaborone**, lot n° 17989, Molepolole Road. Gaborone, Botswana. Le Centre abrite deux hôtels, à savoir le Grand Palm et le Metcourt (voir le paragraphe 1.2 de la liste des hôtels jointe en annexe).

2. Inscription

2.1 L'inscription des participants sur le lieu des réunions aura lieu les 20 et 21 mai 2017, entre 8 h et 16 h 30 mn. Dans l'intervalle, les participants sont **vivement encouragés** à se préinscrire en ligne à l'adresse : <http://www2010.icao.int/ESAF/AFI-Aviation-Week-2017/Pages/default.aspx>.

3. Séance inaugurale

3.1 L'ouverture officielle des réunions de la Semaine aura lieu le lundi 22 mai 2017 à 9 heures.

4. Langues de travail

4.1 Les réunions se dérouleront en anglais et en français avec interprétation simultanée.

5. Transport

Transport à partir de l'aéroport

5.1 Le transport des participants de l'aéroport aux hôtels et des hôtels jusqu'au lieu des réunions sera assuré par les différents hôtels et l'Autorité de l'aviation civile du Botswana.

6. Hébergement

6.1 Il est recommandé aux participants de réserver eux-mêmes leur chambre d'hôtel. Il est recommandé de réserver une chambre dans le même hôtel où la conférence se tiendra. Voir ci-joint une liste d'hôtels et de gîtes recommandés à Gaborone.

7. Visa d'entrée

7.1 Il est conseillé aux participants de prendre attache avec les ambassades du Botswana pour établir s'ils sont exemptés du visa d'entrée au Botswana ou non. Tous les ressortissants des pays du Commonwealth sont exemptés du visa d'entrée au Botswana **excepté** les ressortissants du Bangladesh, du Ghana, de l'Inde, du Nigéria, du Pakistan et du Sri Lanka. Les étrangers dont les pays ont conclu un accord de suppression des visas avec le Botswana sont exemptés de l'obligation de demander un visa. La liste de pays dont les ressortissants/citoyens sont exemptés du visa d'entrée au Botswana peut être consultée à l'adresse : (<http://www.gov.bw/Ministries--Authorities/Ministries/Ministry-of-Labour--Home-Affairs-MLHA/Tools--Services/Services--Forms/Requirements-for-VISA-application/>). Il est recommandé de joindre la lettre d'invitation délivrée par l'OACI à la demande de visa, ainsi que tout autre document que pourraient exiger les hauts commissariats ou les ambassades du Botswana.

Il faut demander le visa longtemps à l'avance afin d'éviter tout contretemps ou désagrément.

N.B. Les titulaires d'un permis de séjour au Botswana qui ont séjourné hors de ce pays pendant une période supérieure à six mois ont l'obligation de demander un visa d'entrée pour entrer à nouveau sur le territoire botswanais.

7.2 On peut obtenir les visas botswanais auprès de 20 missions diplomatiques établies dans 17 pays dans le monde, et auxquelles on peut adresser les demandes de visa, à savoir l'Autriche, la Belgique, le Brésil, la Chine, l'Éthiopie, l'Inde, le Japon, le Kenya, la Namibie, l'Afrique du Sud, (Pretoria, Johannesburg et Cape Town), la Suède, la Suisse, le Royaume-Uni, les Nations-Unies (New York), la Zambie et le Zimbabwe.

7.3 Les pièces à fournir pour une demande de visa d'entrée au Botswana sont :

- Une lettre d'invitation du pays hôte (délivrée par l'Autorité de l'aviation civile du Botswana au nom de l'État botswanais).
- Les copies certifiées des permis (de travail et de résidence) délivrées par le pays hôte ou de la Carte nationale d'identité.
- Un formulaire de demande rempli par le demandeur (voir copie ci-jointe).
- Une copie de l'itinéraire du voyage ou du plan de vol.
- Une copie de la lettre d'invitation délivrée par la CAAB suffit (mais une copie de la réservation d'hôtel serait un atout supplémentaire).

N.B : Les participants sont exhortés à introduire la demande de visa 21 jours avant la date du voyage pour en faciliter le traitement par les services d'immigration.

Pour plus d'informations, voir la liste détaillée des conditions d'obtention du visa botswanais.

8. Santé

8.1 Il est vivement recommandé aux participants de souscrire une assurance voyage (y compris la santé) pour la durée de leur séjour au Botswana. Ils doivent surtout s'assurer que cette assurance est valable au Botswana. Par ailleurs, ils doivent se munir de preuves que leur assurance maladie/hospitalisation est valide, notamment une carte d'assuré, qu'ils peuvent présenter aux établissements de santé, en cas de nécessité. En s'inscrivant, les participants sont exhortés à fournir le nom d'un proche susceptible d'être contacté en cas de besoin.

8.2 La présentation d'un **certificat de vaccination contre la fièvre jaune** valable au point d'entrée est obligatoire pour toute personne provenant des États où la fièvre jaune est considérée comme endémique par l'Organisation mondiale de la Santé, ou y ayant séjourné. Il s'agit des pays suivants : Angola, Bénin, Burkina Faso, Burundi, Comores, République centrafricaine, Tchad, Congo, RDC, Côte-d'Ivoire, Éthiopie, Gabon, Gambie, Ghana, Guinée-Bissau, Guinée équatoriale, Libéria, Mali, Mauritanie, Mozambique, Niger, Nigéria, Somalie, Congo, Rwanda, Sao Tomé et Príncipe, Sénégal, Sierra Leone, Tanzanie, Togo et Ouganda.

8.3 Toute personne qui ne présente pas un certificat de vaccination contre la fièvre jaune valable aux autorités sanitaires du port d'entrée peut être obligée de se faire vacciner sur place. Les autorités peuvent prendre d'autres mesures conformément au règlement et procédures applicables. Pour plus d'informations, bien vouloir consulter le site Internet de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) <http://www.who.int/ith/>.

9. Climat

9.1 Le climat de Gaborone est de type chaud et semi-aride. Au Botswana, l'hiver et la saison des pluies débutent au mois de mai. Les températures diurnes peuvent atteindre 26 ou 27°C, et des températures minimales nocturnes sont d'environ 9 à 12° C.

9.2 L'heure de Gaborone c'est l'heure GMT+2.

10. Monnaie locale et taux de change

10.1 L'unité monétaire nationale est le pula (BWP) qui est divisée en 100 thebes. Il existe des pièces en argent et en bronze de 5, 10, 25 et 50 thebes, et des pièces de 1, 2, et 5 pulas. Les billets sont émis en coupures de 10, 20, 50, 100 et 200 pulas.

10.2 La parité du pula botswanais (BWP) est fixée par la Banque du Botswana et elle varie quotidiennement. Les participants peuvent consulter les taux de change les plus récents sur Internet.

10.3 Les services de change sont proposés par les banques commerciales et les bureaux de change. La plupart des établissements bancaires sont ouverts entre 9 heures et 17 heures de lundi à vendredi, et les samedis de 9 heures à 12 heures. Certains bureaux de change peuvent être ouverts en dehors de ces horaires et certains hôtels proposent aussi des services de change, mais avec des charges supplémentaires et à des taux moins avantageux. On trouve aussi les guichets automatiques de plusieurs banques et des bureaux de change au terminal de l'Aéroport international Sir Seretse Khama (GBE).

11. Téléphone

11.1 Vous pouvez effectuer des appels internationaux en composant l'indicatif du pays ou un code fourni par l'opérateur. De l'étranger, composez le +267 suivi de l'indicatif interurbain (pour les lignes fixes) et du numéro de téléphone. Au Botswana, on retrouve plusieurs opérateurs sur le marché de la téléphonie mobile, à savoir Orange, Mascom et Be-mobile.

11.2 Votre hôtel prendra les dispositions pour vous fournir les cartes SIM des opérateurs locaux et les services connexes, et assurer votre accès au réseau **Be mobile**.

12. Sécurité

Dans les environs des hôtels

12.1 Comme dans beaucoup de grandes villes, les délits mineurs ne manquent pas à Gaborone. Par conséquent, il vous est conseillé de vous renseigner à la réception de l'hôtel sur la sécurité dans les environs. Par ailleurs, n'empruntez que des taxis ou des moyens de transport fournis par la réception de l'hôtel pour vous rendre dans les complexes commerciaux, faire du tourisme ou vous déplacer, quel que soit le motif.

Sur le lieu des réunions

12.2 La sécurité sera assurée sur le lieu des réunions.

13. Services de santé

13.1 Il existe des établissements de santé dans les environs du lieu des réunions et des hôtels recommandés.

14. Coordonnateurs de la Semaine

14.1 Voici les coordonnées des membres de l'équipe de coordination. Vous pouvez les contacter à tout moment.

Nom : Ms. **Ella Isaacs**

Téléphone: **+267 3688202** fax: **+267 3931883**

Cellule: **+267 73907203**

E-mail: eisaacs@caab.co.bw

Nom : **Capt John Ndori**

Téléphone: **+267 3688228**

E-mail: jndori@caab.co.bw

Nom : **Mr. Caswell Stephen**

Téléphone : **+267 3688260**

Cellule: **+267 73850596**

E-mail: cstephen@caab.co.bw

Nom : **Mr. Thomas Mabaso**

Téléphone: **+254 207622369**

Cellule: **+254796099983; +254773727474**

E-mail: tmabaso@icao.int

Nom : **Mrs. Rosemary Muhanji**

Téléphone: **+254 207622391**

Cellule: **+254 722 814359**

E-mail: rmuhanji@icao.int

- - - - -